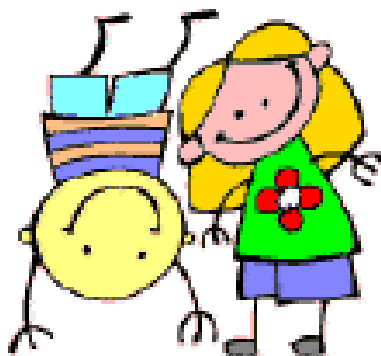


Service de garde La Fourmière

École Henri-Bachand

450-773-0824



Caroline Benoit, technicienne

Lucie Joannisse, directrice

Horaire

Le matin : 6 h 30 à 7 h 50

Le midi : 11 h 07 à 12 h 45

L'après-midi : 14 h 55 à 18 h 00

Inscription

Vous serez invité à vous inscrire via MozaiK.

Tarifs

Inscription régulière : Entre 3 à 5 jours par semaine avec au moins 2 blocs de présence par jour.

Inscription sporadique : Un enfant qui fréquente moins souvent que le nombre de périodes requises pour la clientèle régulière.

Tarif annuel dîner : 340\$

Période	Sporadique maternelle	Sporadique primaire	Régulier
Matin	5,00\$	5,00\$	8,20\$ Par jour
Midi	3,25\$	2,75\$	340\$ Matin / midi annuellement

soir	9,50\$	9,50\$
------	--------	--------

Absence

Pour des raisons de sécurité, l'absence de votre enfant doit être signalée au service de garde et à l'école. Les enfants réguliers devront payer un minimum de 3 jours. Vous devez nous informer de l'absence de votre enfant avant 11h00, après cette heure vous serez automatiquement facturés.

Retard

Une pénalité monétaire sera exigée pour les retardataires. À partir de 18 h, des frais supplémentaires seront demandés, et ce, au coût de 5\$ par cinq minutes.

Fermeture

Le service de garde est fermé lors des jours fériés, vacances de Noël, semaine de relâche, vacances d'été et tempête de neige (fermeture des écoles).



Conditions de paiement

Le service de garde n'assumera pas de retard de paiement **dépassant 2 semaines**. Si le paiement n'était pas effectué, nous appliquerions la politique de recouvrement. Votre enfant pourrait ne plus bénéficier du service de garde.

Modalités de la Facturation

Les frais seront payables par chèque ou internet, dès réception de l'état de compte aux deux semaines.

Reçu d'impôt

Un reçu d'impôt vous sera remis une fois par année. Reçu fédéral et provincial pour un enfant sporadique et un reçu fédéral pour un enfant régulier.

Suspension

Dans le cas où un enfant perturbe le groupe et a déjà reçu un avis écrit, la direction se réserve le droit de le suspendre du service de garde.

Journées pédagogiques

Lors des journées pédagogiques, le service de garde est ouvert de 6 h 30 à 18 h 00. Le tarif de base est de 8,20\$. Un montant supplémentaire pourra être demandé pour des activités ou des sorties.

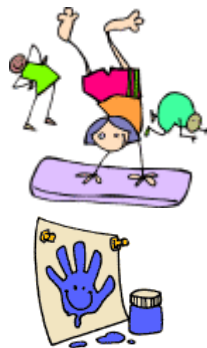
Le parent doit compléter le formulaire d'inscription et le faire parvenir au service de garde avant la date inscrite sur le coupon, sinon l'enfant pourra être refusé. Tous les enfants de l'école peuvent s'inscrire aux journées pédagogiques.

Aucun remboursement ne sera possible lors de ces journées.

Activités

Les éducatrices planifient des activités appropriées au goût des enfants.

- Activités physiques
- Jeux extérieurs
- Expression plastique
- Jeux libres ou dirigés.



Responsabilités des parents

Le parent doit aviser le service de garde par téléphone ou par écrit chaque fois qu'une autre personne vient chercher l'enfant ou qu'il part seul.



Le parent doit aviser de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

Le parent s'assure que l'enfant porte des vêtements adéquats selon la température. Les enfants vont à l'extérieur tous les jours.

Le parent doit aviser le service de garde si l'enfant a des allergies ou des besoins particuliers.

Le parent doit compléter une autorisation écrite pour administrer un médicament (formulaire disponible au service de garde).

Tout parent utilisateur peut retirer ou modifier l'horaire de fréquentation de son enfant, en adressant un avis écrit à

la responsable, une semaine avant le retrait.

Dîner et collations

Le service de garde se doit de respecter la politique alimentaire de la commission scolaire et celle de l'école. Les aliments suivants sont recommandés au s.d.g (fruits frais ou en conserve, légumes, lait ou produits laitiers.) Un réfrigérateur est mis à la disposition des enfants inscrits au service de garde. Vous pouvez y mettre le plat à chauffer, identifié au nom de votre enfant. Ce sont les éducatrices qui s'occuperont de réchauffer les repas.



Période de devoirs

Du lundi au jeudi, pendant 30 minutes de 16 h 10 à 16 h 40, une période de leçons et devoirs sera offerte à tous les enfants de 1^{re} à 6^e année, dans un endroit calme. Les parents qui désirent que leur enfant bénéficie de la période d'étude devront aviser la technicienne. L'assiduité à la période de leçons et devoirs est sous la responsabilité de l'élève et son parent. Les parents devront tout de même faire un suivi du travail de l'enfant au retour à la maison.



Orientations et valeurs

Le service de garde La Fourmière désire offrir aux parents un milieu de garde qui répond à leurs besoins dans le respect des valeurs éducatives prioritaires à l'école. Nous voulons que les enfants qui nous sont confiés évoluent dans un milieu sécuritaire où ils pourront s'épanouir à l'intérieur d'activités variées et enrichissantes qui favorisent les différentes facettes du développement de l'enfant.